



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 085-218501096-20260209-2026FEVDEL13-DE

Date de la convocation : 03 février 2026
Séance du Conseil Municipal : 9 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE – Tanguy SACHOT

Excusés : Roger BRIAND donne pouvoir à Christophe HOGARD
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES
Fabrice ABRAHAM donne pouvoir à Hélène CHENAIS
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 33

Secrétaire de séance : Angélique RICHARD

13. CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS POUR L'ANNÉE 2026

Conformément à l'article L. 5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

Afin de renforcer les mécanismes de mutualisation et de synergie des compétences entre l'échelon communautaire et les communes membres, la Communauté de communes du Pays des Herbiers et la Ville des Herbiers souhaitent faire usage du mécanisme juridique instauré par l'article L5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au Conseil communautaire de renouveler cette convention de prestations de service pour l'année 2026 selon les modalités suivantes :

Par la présente, la Communauté de communes intervient par le biais de prestations de services pour le compte de la Ville des Herbiers sur les missions suivantes :

- Accueil physique et téléphonique du service urbanisme de la Ville
- Gestion de l'assemblée délibérante et du service Etat civil-Elections de la Ville
- Gestion financière pour le compte de la Ville : suivi budgétaire et comptable
- Gestion immobilière : souscription à la plateforme de vente aux enchères immobilières en ligne Webenchères immo
- Remboursement des heures supplémentaires des agents intervenant sur les évènements de la Ville ou sur les élections
- Commande Publique : appui technique et juridique du service Commande Publique
- Programmation culturelle jeune public
- Direction des sites patrimoniaux communaux.

De son côté, la Ville des Herbiers intervient par le biais de prestations de service pour le compte de la Communauté de communes sur les missions suivantes :

- Direction générale adjointe des services fonctionnels jusqu'au 31 janvier 2026 inclus: RH, finances, informatique...
- Direction de la communication
- Accueil physique et téléphonique des services communautaires
- Gestion des titres sécurisés,
- Affranchissement du courrier communautaire,
- Maintenance du logiciel CIRIL,
- Direction générale adjointe ressources internes : Analyse financière, appui technique et coordination
- Gestion des ressources humaines des services de la CCPH : coordination, réalisation de la paie des agents de la Communauté de communes, gestion des carrières de tous les agents de la Communauté de communes, pilotage de la masse salariale, gestion des recrutements, de la maladie, de la retraite, de la formation professionnelle (traitement et suivi des demandes de formation) et gestion d'un comité technique commun Ville et Communauté de communes.
- Finances : coordination, préparation et exécution budgétaire, gestion de la dette, contrôle de gestion, analyse financière, gestion des régies.
- Commande Publique : appui technique et juridique du service Commande Publique et achats,
- Affaires sportives : soutien administratif pour l'animation et le pilotage des actions en matière sportive, secrétariat...
- Equipements sportifs intercommunaux : entretien du Dojo
- Entretien des locaux communautaires
- Coordination des services culturels et gestion technique de la programmation culturelle scolaire : pilotage des services culturels d'intérêt communautaire, coordination des équipes et régie du son, de la lumière et du plateau lors des spectacles de la programmation culturelle scolaire
- Montage, démontage, transport, manutention par le service Logistique pour le compte des services transférés.
- Interventions de la psychologue pour le compte du Relais Petite Enfance : analyse de pratiques...
- Eveil musical et interventions musicales auprès des enfants accueillis dans le cadre du RPE
- Coordination service Relais Petite Enfance et service Prévention Famille : pilotage du service et coordination des actions menées.
- Actions Parentalité : interventions de la psychologue, animations de soirées échanges/débat, préparation des réunions, café parents...
- Communication/événementiel : appui à certains évènements organisés sur le territoire de la Communauté de communes
- Appui à la direction des services techniques

- Assainissement : suivi budgétaire et comptable, contrôle de gestion...
- Conduite d'opérations bâtiments
- Etudes voirie intercommunale et zones d'activités économiques
- Direction des services S.I.G et Habitat et aides aux particuliers,
- Suivi des travaux et entretien du patrimoine intercommunal : réalisation de travaux de maintenance des bâtiments, gestion administrative et financière, suivi des bons de commande et des marchés
- Interventions et réparations mécaniques du matériel et des véhicules par le garage
- Gestion des assurances, de la gestion immobilière de la Communauté de communes du Pays des Herbiers

Les quotités de travail sont évaluées comme suit :

De la Communauté de communes vers la Ville des Herbiers		
PRESTATIONS	Situation au 31/12/2025	Situation au 01/01/2026
SERVICE URBANISME		
Accueil physique et téléphonique du service urbanisme	1 Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe à 50%	1 Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe à 50%
SERVICE PREVENTION SANTE SECURITE		
Un assistant de prévention	1 Technicien principal de 2ème classe à 20 %	Néant
AFFAIRES GENERALES		
Gestion des assemblées délibérantes et du service Etat civil-Elections	40 % d'un Attaché principal	40 % d'un Attaché principal
SERVICE FINANCES		
Gestion financière Ville	1 Rédacteur ppal 2ème classe à 5 %	1 Rédacteur ppal 2ème classe à 5 %
	1 Adjoint administratif ppal 2ème classe à 40 %	1 Adjoint administratif ppal 2ème classe à 40 %
Gestion immobilière Ville	Souscription à la plateforme de vente aux enchères immobilières en ligne Webenchères immo : Remboursement des frais de vente payés par la CCPH pour le compte de la Ville sur la base du forfait retenu (selon les options de diffusion)	Souscription à la plateforme de vente aux enchères immobilières en ligne Webenchères immo : Remboursement des frais de vente payés par la CCPH pour le compte de la Ville sur la base du forfait retenu (selon les options de diffusion)

EVENEMENTIEL		
Remboursement des heures supplémentaires des agents communautaires intervenant sur les évènements de la Ville ou sur les élections	Au vu d'un état des heures supplémentaires payées à l'agent dans le cadre de l'évènement	Au vu d'un état des heures supplémentaires payées à l'agent dans le cadre de l'évènement
COMMANDE PUBLIQUE		
Appui technique et juridique du service « commande publique »	Agents du service 50%	Agents du service 50%
DIRECTION CULTURELLE		
Programmation culturelle jeune public	15 % assistant de conservation du patrimoine	15 % assistant de conservation du patrimoine
	30% adjoint du patrimoine	30% adjoint du patrimoine
Direction de sites patrimoniaux	1 attaché à 25%	1 attaché à 25%

De la Ville des Herbiers vers la Communauté de communes		
PRESTATIONS	Situation au 31/12/2025	Situation au 01/01/2026
DIRECTION GENERALE		
Direction générale adjointe et appui aux décisions	1 Attaché hors classe à 10%	1 Attaché principal à 10% Jusqu'au 31/01/2026 inclus
DIRECTION DE LA COMMUNICATION		
Direction de la communication	1 attaché territorial à 30%	1 attaché territorial à 30%
Communication/ évènementiel	Coût horaire sur la base d'un état semestriel 1 agent de maîtrise	Coût horaire sur la base d'un état semestriel 1 agent de maîtrise
SERVICE ACCUEIL		
Accueil physique et téléphonique des services CCPH	1 Adjoint administratif ppal 1ère classe à 65 %	1 Adjoint administratif ppal 2ème classe à 65 %
Gestion des Titres sécurisés	1 Adjoint administratif ppal 2ème classe à 25%	1 Adjoint administratif ppal 2ème classe à 25%
FRAIS GENERAUX		
Frais de location, maintenance et consommables de la machine à affranchir	Refacturation au prorata du nombre de courriers affranchis pour le compte de la CCPH.	Refacturation au prorata du nombre de courriers affranchis pour le compte de la CCPH.
DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION		
Systèmes d'information	30 % du coût de la maintenance du logiciel CIRIL (Finances, RH...)	30 % du coût de la maintenance du logiciel CIRIL (Finances, RH...)

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES		
Analyse financière, appui technique et coordination	1 Attaché principal à 40%	1 Attaché principal à 40%
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES		
Pilotage masse salariale, appui technique, coordination, instances consultatives	1 Attaché à 25%	1 Attaché à 25%
carrière et paie	Agents du service 25%	Agents du service 25%
Recrutement, mobilité et formation	Agents du service 25%	Agents du service 25%
Envoi dématérialisé des bulletins de paie	30 % du coût de l'abonnement DIGIPOSTE et affranchissements	30 % du coût de l'abonnement DIGIPOSTE et affranchissements
SERVICE FINANCES		
Contrôle de gestion, dettes	1 adjoint administratif à 25%	1 adjoint administratif à 25%
Exécution budgétaire	1 rédacteur 20% 1 adjoint administratif 30%	1 rédacteur 20% 1 adjoint administratif 30%
Gestion financière, régie	1 rédacteur principal 1 ^{ère} classe à 10%	1 rédacteur ppal 1 ^{ère} classe à 10%
Préparation et exécution budgétaire	1 Attaché à 25%	1 Attaché principal à 25%
SERVICE COMMANDE PUBLIQUE		
Appui technique et juridique du service « commande publique »	1 Attaché ppal à 50 %	1 Attaché ppal à 50 %
	Agents du service Commande Publique 50%	Agents du service Commande Publique 50%
Acheteur	1 attaché à 30 %	1 attaché à 30 %
SERVICE SPORTS VIE ASSOCIATIVE - sites communautaires		
Affaires sportives	1 Conseiller territorial des APS à 10%	1 Conseiller territorial des APS à 10%
	1 ETAPS à 10 %	1 ETAPS à 10 %
	1 Rédacteur ppal 2 ^{ème} classe à 10 %	1 Rédacteur ppal 2 ^{ème} classe à 10 %
Ménage DOJO	1 Adjoint technique à 35%	1 Adjoint technique à 35%
Ménage des locaux communautaires	1 Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe à 76%	1 Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe à 76%
AFFAIRES CULTURELLES		
Direction des services culturels d'intérêt communautaire	1 Attaché à 25 %	1 Attaché à 25 %

Gestion technique de la programmation culturelle scolaire et événementielle	Régie générale : taux horaire 1 technicien	Régie générale : taux horaire 1 technicien
	Régie son : taux horaire 1 adjt technique ppal 1ère classe	Régie son : taux horaire 1 adjt technique ppal 1ère classe
	Régie lumière : taux horaire 1 agent de maîtrise principal	Régie lumière : taux horaire 1 agent de maîtrise
	Coût des intermittents du spectacle intervenant pour les spectacles jeunes publics sur la base de factures.	Coût des intermittents du spectacle intervenant pour les spectacles jeunes publics sur la base de factures.
SERVICE LOGISTIQUE		
Montage, démontage, transport, manutention	Coût horaire sur la base d'un état semestriel : cadre d'emplois d'adjoint technique	Coût horaire sur la base d'un état semestriel : cadre d'emplois d'adjoint technique
SERVICE RELAIS PETITE ENFANCE		
Psychologue pour le RPE	Coût horaire psychologue sur une base estimée de 70H	Coût horaire psychologue sur une base estimée de 70H
Eveil musical auprès du RPE	Coût horaire sur une base estimée de 116h	Coût horaire sur une base estimée de 116h
	1 Assistant d'enseignement	1 Assistant d'enseignement
Coordination service RPE / Prévention Famille	1 Attaché principal à 15 %	1 Attaché principal à 15 %
SERVICE PREVENTION FAMILLES		
Actions à la parentalité	Coût horaire sur une base estimée de 28h	Coût horaire sur une base estimée de 28h
	1 Psychologue	1 Psychologue
	Remboursement des frais de déplacement engagés par l'agent	Remboursement des frais de déplacement engagés par l'agent
SERVICES TECHNIQUES		
Appui à la direction technique en matière d'aménagement et d'environnement	1 DGST à 40 %	1 DGST à 40 %
	Directeur Espaces Publics à 50%	Directeur Espaces Publics à 50%
	Directeur bâtiments à 20%	Directeur bâtiments à 20%

Assainissement	<u>Service financier :</u>	<u>Service financier :</u>
	Contrôle de Gestion : 1 adjoint administratif à 10%	Contrôle de Gestion : 1 adjoint administratif à 10%
	Comptabilité/ budget : 1 adjoint adm ppal de 2ème classe à 20 % et 1 adjoint administratif à 30 %	Comptabilité/ budget : 1 adjoint adm ppal de 2ème classe à 20 % et 1 adjoint administratif à 30 %
Conduite d'opérations Batiments	1 technicien Ppal 1ère classe à 5%	1 technicien Ppal 1ère classe à 5%
Etudes voirie intercommunale et zones d'activités économiques	1 Technicien ppal 2eme classe à 25%	1 Technicien ppal 2eme classe à 25%
Direction des services S.I.G et Habitat et aides aux particuliers	1 Ingénieur à 50%	1 Ingénieur à 50%
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL		
Travaux et Entretien patrimoine bâti intercommunal	1 Technicien ppal à 10 %	1 Technicien ppal à 10 %
Coordination administrative et financière	1 Rédacteur ppal 1ère classe à 20 %	1 Rédacteur ppal 1ère classe à 20 %
Gestion comptable	1 Rédacteur Ppal 2ème classe 30%	1 Rédacteur Ppal 2ème classe 30%
Entretien patrimoine	Coût horaire : 1 adjoint technique ppal	Coût horaire : 1 adjoint technique ppal
Réparations par le garage	Coût horaire sur une base d'un état semestriel : 1 adjoint technique ppal 1ère classe	Coût horaire sur une base d'un état semestriel : 1 adjoint technique ppal 1ère classe
ASSURANCE IMMOBILIER		
Gestion des assurances, de la gestion immobilière de la CCPH	1 Rédacteur ppal de 1ère classe à 20 %	1 Rédacteur ppal de 1ère classe à 20 %

Le remboursement des frais de fonctionnement sera effectué sur la base de 2 états semestriels des frais avancés par la Ville des Herbiers ou la Communauté de communes pour l'année.

Cette convention prendra fin le 31 décembre 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le budget principal,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale, Commerce et Centre-ville du 28 janvier 2026,

Vu le rapport de Véronique BESSE,

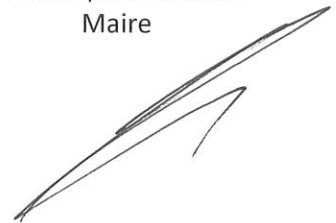
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve la convention de prestations de services entre la Communauté de communes du Pays des Herbiers et la Ville des Herbiers pour l'année 2026, ainsi que présentée ci-dessus,
- autorise, ou son représentant, à signer ladite convention ou toutes pièces relatives à sa mise en œuvre,
- impute les recettes et dépenses afférentes sur le budget principal.

Angélique RICHARD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 16 FEV. 2026
Publié électroniquement le : 16 FEV. 2026
Notifié le :